

Déclaration du SEECLG à la CÉEC

Ce n'est sûrement pas la première fois que vous, commissaires, entendez des critiques sur le processus d'audit d'assurance qualité de la part des professeur.e.s. Comme vous le savez, la FNEEQ a lancé une campagne nationale contre l'assurance qualité en 2014. Plusieurs syndicats de la FNEEQ, dont le nôtre, ont également adopté des résolutions de non-participation et de dissociation du processus dans le but de signifier clairement leur désaccord avec la perspective que vous mettez de l'avant.

Votre démarche cherche à assurer que les collèges ont mis en place des mécanismes pour vérifier s'ils ont effectivement atteint les objectifs qu'ils se sont eux-mêmes fixés. La conception de la qualité que cette démarche véhicule nous semble bien en-dessous de ce que nous pourrions souhaiter pour nos jeunes et bien en-dessous de la vision exprimée dans le Rapport Parent, lequel a lancé le projet unique au monde de réseau des collèges d'enseignement général et professionnel (cégep) il y a un demi-siècle.

Nous ne mettons en doute ni votre bonne foi, ni l'intention qui anime cette démarche, soit le désir d'assurer que les jeunes du Québec bénéficient de la meilleure formation possible. Nos divergences ne se situent donc pas au niveau de l'objectif visé, mais au niveau de la définition de ce qui constitue cette qualité et des moyens pour l'atteindre.

Le gouvernement québécois, en s'inspirant de normes internationales pour assurer une uniformisation dans la qualité des marchandises offertes à l'échelle planétaire et en suivant les modèles de l'OCDE dans l'application de ces procédures dans le domaine de l'éducation, a, par le fait même, opté pour une conception de la qualité particulière qui est hautement questionnable. L'importation d'un modèle de gestion issu de l'entreprise privée s'inscrit dans une vision marchande de l'éducation, avec toutes les conséquences qui en découlent. Parmi celles-ci, on retrouve : l'uniformisation des pratiques d'enseignement, la mise en place d'un marché international de l'éducation où l'image et la publicité prévalent sur la qualité du savoir dispensé et les finalités de l'instruction, l'imposition, en matière de réussite scolaire, d'une logique gestionnaire axée exclusivement sur la reddition de comptes et l'atteinte des résultats*.

Un autre des éléments qui semble être privilégié par cette conception de la qualité est la réduction du rôle du système collégial à la formation d'étudiants qui peuvent intégrer le marché du travail rapidement, selon les besoins du moment. Sans nier l'importance du rôle de notre réseau collégial dans la formation de la main d'œuvre, nous croyons que les principes humanistes nous poussent d'abord à former des êtres humains qui sont dotés d'un sens critique, qui sont outillés pour devenir des citoyens engagés dans une société démocratique, qui ont développé une sensibilité culturelle et qui sont capables d'articuler leur pensée dans leur langue maternelle et seconde. Dans un monde où les besoins du marché sont de plus en plus instables et où les transformations techniques rendront un nombre croissant d'emplois fragiles et, ultimement, désuets, nous avons le devoir de fournir à nos jeunes des outils intellectuels et techniques pour faire face aux défis qui les attendent non seulement à court terme, mais surtout à moyen et à long terme ; des outils intellectuels qui les aideront aussi à trouver un sens à leur vie au-delà des emplois qui les attendent à la sortie de nos portes.

Cohérente avec une conception très restreinte de la qualité dans le domaine de l'enseignement des jeunes adultes, la démarche de la CÉEC s'inscrit essentiellement dans une perspective bureaucratique et administrative. Cette démarche représente un choix de la part du gouvernement, un investissement que nos dirigeants ont choisi de faire aux dépens d'autres possibilités dans un contexte de restrictions et de compressions budgétaires difficilement absorbées par les collèges. Depuis 2011, le Collège a subi 7 compressions s'élevant à un montant total de 3.1 M\$, ce qui a eu un impact sur les services offerts aux étudiants. En outre, l'infirmière et la sexologue assurent dorénavant une présence réduite au Collège. Bientôt, nous aurons à réaménager les bureaux de profs où plusieurs se sentent déjà entassés dans les espaces trop étroits, ce qui a un impact sur l'encadrement pédagogique offert aux étudiants.

Notre direction estime le coût de leur rapport pour la CÉEC à environ 80.000\$. Multiplié par le nombre de collèges à travers la province et en ajoutant les salaires et les dépenses des commissaires, on arrive assez facilement à 5M\$, c'est-à-dire à la moitié de ce qui a été accordé pour l'intégration des EESH pour les 5 années où la convention collective actuelle sera en vigueur. Ce montant nous permet d'imaginer comment on aurait pu investir une telle somme pour assurer autrement la qualité de la formation de nos jeunes.

En faisant confiance aux directions des collèges pour assurer la qualité administrative de l'enseignement, on aurait pu, par exemple, investir dans un retour des comités de disciplines nationaux, un investissement qui contribuerait plus adéquatement à améliorer la qualité de l'enseignement en favorisant l'échange entre les vrais experts ayant un contact réel avec les étudiants, c'est-à-dire les professeur.e.s. Ces échanges sur le plan pédagogique entre personnes qui ont à cœur non seulement les besoins professionnels des étudiants, mais aussi leurs besoins humains, pourraient, selon nous, garantir de façon beaucoup plus adéquate et réelle la qualité de l'enseignement que nous dispensons. Dans cette optique, il est déplorable que l'actuel processus d'assurance qualité empiète sur l'autonomie collective et individuelle des professeur.e.s, en plus de marginaliser leur rôle dans la définition des critères qui fondent une éducation de qualité. Ce processus disqualifie les pratiques des instances légitimes, comme les assemblées départementales et les comités de programme, au profit d'une instance extérieure*.

Nous avons appris dernièrement que la mission de la CÉEC va possiblement être absorbée par trois nouvelles entités : le Conseil des collèges, le Conseil des universités et la Commission mixte de l'enseignement supérieur. Tout nous porte à croire que la même conception de la qualité et les mêmes mécanismes d'évaluation y seront de vigueur. Ce n'est pas très rassurant, car si la forme change, le fond restera sensiblement le même. Nous, les professeur.e.s, nous demandons pourquoi nous n'avons pas été consultés. Comme l'a déjà déclaré la NAPAC dans son mémoire en réaction au projet de création du Conseil des collèges, nous ne sommes pas nécessairement contre l'idée d'un Conseil des collèges, mais nous n'accepterons pas que ce Conseil serve à perpétuer des buts et des mécanismes que nous avons déjà rejetés et auxquels nous ne pouvons adhérer. Pourquoi ne pas se servir de ces conseils pour réfléchir, en collaboration avec les professeur.e.s, sur ce qui constitue un enseignement de qualité et aux moyens appropriés pour y arriver? Démarrer le modèle d'enseignement unique au monde qu'est le réseau collégial du Québec témoigne du courage et de l'audace de ses pionniers il y a 50 ans. Appliquer les modèles d'évaluation standardisée et bureaucratisée venant d'ailleurs relève peut-être du manque de

courage et d'audace de nos dirigeants actuels. Fort de notre réseau collégial unique et original, nous devrions nous en inspirer pour proposer une évaluation de qualité qui corresponde davantage aux valeurs qui l'ont porté depuis sa création.

Pour toutes les raisons précédemment évoquées, nous demandons la dissolution de la CÉEC en tant qu'organisme d'assurance qualité indépendant, tout comme nous dénonçons la venue de conseils ou de commissions qui absorberaient la mission actuelle de la CÉEC.

** Ces passages sont repris et adaptés de la déclaration présentée par le Syndicat des professeur-e-s du Collège François-Xavier-Garneau.*